

**SECRETARIAT TECHNIQUE**

=====

**CELLULE CHARGÉE DE  
L'ADMINISTRATION DES  
FINANCES ET DE LA COLLECTE  
DES DONNÉES STATISTIQUES  
ET FISCALES**



**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**  
**Unité – Dignité – Travail**

**PROCES VERBAL  
DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES  
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE  
organisé par l'ITIE-RCA**

**BANGUI LE 17 AVRIL 2026**

---

**Rue de l'Industrie B.P. 2885 BANGUI République Centrafricaine**

**Tél : +236 75 20 81 16**

**Website : [www.itierca.com](http://www.itierca.com)**

Lw

L'an deux mil vingt-six et le dix-sept avril, s'est tenu dans la salle de conférence de l'Hôtel JM RESIDENCE face à l'Assemblée Nationale, l'atelier de renforcement des capacités des organisations de la société civile sur la mise en œuvre de l'ITIE.

Les travaux ont débuté à 10 heures 15 minutes par les mots de bienvenue du Ministre, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA à l'endroit des participants et de remerciement à l'endroit de la Banque Mondiale qui a financé cet atelier à travers le Projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public (PGNSP).

Il a indiqué l'importance de l'atelier qui vise à mieux outiller les organisations de la société civile par la compréhension du mécanisme de fonctionnement de l'initiative tant au niveau national qu'international en vue de créer une représentation crédible et efficace qui leur permettra d'avoir un impact important sur les discussions qui déterminent la mise en œuvre de l'ITIE et de veiller à ce que les citoyens bénéficient des ressources naturelles.

Il a souligné que la participation de la société civile au processus ITIE constitue un élément fondamental pour atteindre les objectifs de l'ITIE. Car, leur mission consiste à utiliser l'ITIE pour promouvoir un débat public et à s'engager dans des activités et des débats sur la gouvernance des ressources naturelles.

C'est pourquoi, les thèmes qui ont été développés avaient l'avantage de faire comprendre le concept, la genèse et la mission de l'ITIE, les critères de la participation de la société civile et la méthodologie de contrôle et de surveillance des secteurs minier et forestier.

Il s'agit :

- des généralités sur la mise en œuvre de l'ITIE, présentée par Monsieur **Thomas FESONAE** ;
- de la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE présentée par Monsieur **Jean Blaise YARISSEM** et
- du cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre de l'ITIE en République Centrafricaine présenté par le Ministre Coordonnateur **Robert MOÏDOKANA**.

## **I. SUR LES GENERALITES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE**

### **DU CONTEXTE DE LA CREATION DE L'ITIE ET SES BUTS**

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), en anglais EITI (Extractives Industries Transparency Initiative) est un processus international qui demande aux gouvernements des pays producteurs du pétrole, de gaz et des mines de publier dans des rapports indépendants toutes les recettes de l'Etat et les paiements des compagnies générés par l'exploitation pétrolière, gazière et minière.

L'orateur a présenté le contexte de la création de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Il a rappelé qu'en 1999, l'organisation de la société civile, *Global Witness*, avait publié un rapport qui appelait les entreprises à adopter « **une politique de pleine transparence en Angola et dans d'autres pays confrontés à des problèmes similaires de manque de transparence et de redevabilité gouvernementale** ».

C'est ainsi qu'est apparu en 2002, « **Publiez Ce Que Vous Payez** », une coalition par laquelle plusieurs ONG internationales, telles que, Open Society Fondation, Transparency International etc, avait démontré que les bénéfices potentiels des activités pétrolières, gazières et minières n'étaient pas réalisés, dénonçant leur lien avec la hausse de la pauvreté, des conflits et de la corruption.

*lm*

Publiez Ce Que Vous Payez avait fait de la transparence et du débat public un important point de départ pour vaincre la « **malédiction des ressources** ».

Le Gouvernement Britannique avait donc jugé opportun de développer une initiative fondée sur la notion de transparence égale de la part des Gouvernements et des entreprises.

En septembre 2002, à Johannesburg, le Premier Ministre, Tony BLAIR, avait évoqué l'idée de l'ITIE dans une déclaration prononcée à l'occasion du Sommet Mondial sur le Développement Durable.

C'est ainsi que l'ITIE avait été créée en tant qu'organisation multipartite avec pour but d'accroître la transparence dans le secteur des industries extractives afin que :

- les flux financiers relatifs au pétrole, gaz et mines soient connus de tous et servent réellement à financer la lutte contre la pauvreté ;
- les citoyens, les institutions et la communauté internationale aient les moyens de demander des comptes au gouvernement ;
- l'opacité et la corruption qui entourent le secteur des industries extractives soient réduites ;
- le climat des affaires soit amélioré et que les investisseurs soient encouragés.

## **DE LA GOUVERNANCE DE L'ITIE**

On distingue la Gouvernance Internationale et la Gouvernance Nationale.

- **Sur le plan international**

L'ITIE est enregistrée en tant qu'association à but non lucratif en vertu du droit norvégien et est régie par les statuts de l'ITIE, qui font partie de la Norme ITIE.

L'ITIE est une évolution de la première déclaration des Principes de l'ITIE convenus lors de Conférence de Lancaster House en juin 2003 avant de passer d'un ensemble de règles axées sur la collecte des revenus à une norme mondiale pour la bonne gouvernance des ressources minières, pétrolières et gazières.

Cette norme a évolué pour répondre aux besoins des parties prenantes et à un contexte mondial changeant. C'est ainsi qu'il y a eu successivement la Norme 2013, la Norme 2016, la Norme 2019 et la Norme 2023.

L'ITIE se compose de trois organes qui sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de l'ITIE et le Secrétariat International.

L'Assemblée Générale de l'ITIE est l'organe suprême (l'instance gouvernante) de l'Association ITIE qui est chargée d'élire le Président de l'ITIE, les membres du Conseil d'Administration de l'ITIE, d'approuver le rapport d'activités, les comptes et le programme d'activités du Conseil d'Administration de l'ITIE.

Le Conseil d'Administration est l'instance exécutive de l'Association ITIE. A ce titre, il est chargé d'exercer les pouvoirs exécutifs de l'Association ITIE conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

Le Secrétariat international est l'organe responsable de la gestion quotidienne de l'Association ITIE sous la direction du Conseil d'Administration.



---

**Rue de l'Industrie B.P. 2885 BANGUI République Centrafricaine**

**Tél : +236 75 20 81 16**

**Website : [www.itierca.com](http://www.itierca.com)**

- **Sur le plan national**

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (ITIE-RCA) est régie par le Décret N°16.318 du 29 août 2016 portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de l'ITIE-RCA.

Elle est composée de deux organes à savoir le Comité National de Pilotage et le Secrétariat Technique.

Le Comité National de Pilotage, composé des Représentants du Gouvernement, des entreprises minières et forestières et de la Société Civile, est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques et du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA.

Le Secrétariat Technique, placé sous l'autorité d'un Coordonnateur National, Secrétaire Technique de l'ITIE RCA est la structure administrative de coordination chargée d'assurer le bon déroulement des activités de la mise en œuvre.

L'orateur a fait un bref aperçu sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE en République Centrafricaine de son adhésion à sa suspension en 2024 en passant par son accession au statut de Pays Candidat, au statut de Pays Conforme, à sa suspension en 2013 et à la levée de suspension en 2021.

## **II. SUR LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE**

La participation de la société civile constitue un élément fondamental pour atteindre les objectifs de l'ITIE. C'est uniquement avec une participation significative, bien coordonnée et inclusive de la société civile que les informations publiées dans les rapports peuvent susciter un débat public et conduire à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur extractif.

C'est pourquoi, il est nécessaire de créer une représentation crédible et efficace qui permettra à la société civile d'avoir un impact important sur les discussions qui déterminent la mise en œuvre de l'ITIE, et de veiller à ce que les citoyens bénéficient des ressources naturelles du pays.

Pour ce faire, les organisations de la société civile doivent suivre quatre étapes pour renforcer leur représentation dans l'ITIE à savoir :

- sélectionner les meilleurs représentants de la société civile.
- s'assurer que ces représentants sont redevables envers leurs collègues.
- maximiser leur influence.
- tirer profit du Protocole de la société civile de l'ITIE pour optimiser la participation civique.

En ce qui concerne la sélection des meilleurs Représentants, les Organisations de la société civile doivent choisir un mécanisme de sélection appropriée, définir des critères de qualification pour les potentiels candidats et fixer une durée de mandat appropriée.

Quant à la redevabilité, les Représentants de la société civile devraient créer un lien de façon permanente et durable par des canaux de communication convenus avec les membres du collège et trouver un juste milieu entre le financement de leurs activités et la garantie de leur indépendance.

En ce qui concerne la maximisation de l'influence et le pouvoir de négociation, les Représentants des Organisations de la société civile devraient s'accorder sur les tactiques de discussion avec les autres collègues, travailler avec les mécanismes de l'ITIE, entretenir des

relations informelles avec leurs collègues du Gouvernement et des entreprises pour susciter la confiance et surmonter les résistances internes par des plaidoyers externes.

Enfin, les organisations de la société civile doivent tirer profit du Protocole de la société civile qui fournit un cadre pour évaluer si les gouvernements garantissent effectivement un espace civique couvrant les domaines clés à la société civile qui sont l'expression, l'association, le fonctionnement, la participation et l'accès à la prise de décision publique.

### **III. SUR LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine est régie par un Décret qui fait interagir le Gouvernement, la Société civile et les entreprises.

#### **DES ORGANES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE**

Les organes de la mise en œuvre de l'initiative sont le Comité National de Pilotage et le Secrétariat Technique.

Le Comité National de Pilotage présidé par le Premier Ministre comprend 31 membres dont 08 issus de la société civile et 08 des entreprises.

Les représentants du Gouvernement sont désignés ES QUALITE tandis que ceux de la société civile et des entreprises sont désignés suivant un processus indépendant et libre avec une particularité pour la société dont les représentants doivent être issus des organisations de la bonne gouvernance en général et des domaines minier, pétrolier, gazier et forestier en particulier et être indépendants du Gouvernement et des entreprises tant sur le plan opérationnel que politique.

Le mandat des membres du Comité National de Pilotage est de trois (03) ans renouvelable.

Il est prévu pour le Gouvernement les points focaux et des suppléants pour la société civile et des entreprises qui siègent en lieu et place des titulaires en cas d'empêchement.

La qualité de membre se perd en cas de décision de remplacement, de décès et d'absence non justifiée de trois réunions consécutives.

Le Secrétariat Technique est placé sous la responsabilité d'un Secrétaire Technique, Coordonnateur National. Il comprend une cellule chargée de l'Administration, des Finances et de la Collecte des Données Statistiques et Fiscales, une cellule chargée du Renforcement des Capacités et de la Communication, un service de secrétariat et un personnel d'appui.

#### **DES ATTRIBUTIONS DES ORGANES**

Le Comité National de Pilotage est l'organe de supervision et de décision. Il est chargé entre autre de définir et orienter la politique de mise en œuvre de l'ITIE conformément à l'évolution de la Norme et aux dispositifs légal et réglementaire en vigueur.

Le Secrétariat Technique qui est l'organe exécutif et technique de la mise en œuvre de l'ITIE est chargé en République Centrafricaine d'assurer l'exécution des délibérations du Comité National de Pilotage, de coordonner les activités des services placés sous sa responsabilité et de servir de liaison entre le Comité National de Pilotage et les administrations publiques, les sociétés extractives et forestières, la société civile, les partenaires au développement, le Secrétariat international de l'ITIE et les administrateurs au Conseil d'Administration international de l'ITIE.

---

**Rue de l'Industrie B.P. 2885 BANGUI République Centrafricaine**

**Tél : +236 75 20 81 16**

**Website : [www.itierca.com](http://www.itierca.com)**

## DU FINANCEMENT

Les activités de l'ITIE-RCA sont financées par la dotation budgétaire annuelle inscrite dans le Budget de l'Etat, les appuis techniques et financiers des partenaires et toutes autres ressources prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les débats à l'issu des différentes présentations ont permis de clarifier :

- les causes de la suspension de la République Centrafricaine de l'ITIE-RCA qui sont relatives à la société civile, notamment l'autocensure et le problème de l'espace civique.
- le problème de la redevabilité des représentants de la société civile, membres du Comité Nationale de Pilotage envers la société civile élargie.
- le problème de renforcement des capacités des organisations de la société civile.
- la procédure de désignation des prochains représentants de la société civile au Comité Nationale de Pilotage de l'ITIE ainsi que leurs suppléants.
- la disponibilité des membres de la société civile à participer aux activités du Comité Nationale de Pilotage et le mode de prise de décision.

Il a été répondu à ces préoccupations tout en indiquant que la présente formation est indispensable pour la société civile qui sera sollicitée d'ici peu à désigner leurs représentants au Comité Nationale de Pilotage de l'ITIE ; mais surtout de partager des informations essentielles à leur implication dans la mise en œuvre de l'ITIE en prélude de la prochaine validation prévue pour le 02 février 2028.

De même, il a été rassuré que grâce au financement de la Banque Mondiale, d'autres activités de renforcement des capacités de la société civile seront menées sur des thèmes spécifiques.

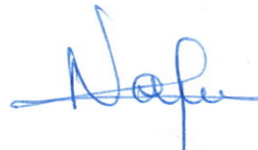
Les participants se sont félicités de l'importance de cette formation et ont souhaité d'autres en vue de leur permettre de bien maîtriser l'Initiative.

Le Ministre Coordonnateur National de l'ITIE a reconnu la nécessité des prochaines formations tout en encourageant les organisations de la société civile à mieux exploiter les documents et les Rapports ITIE mis à leur disposition.

Le programme de l'atelier étant exécuté dans les délais prévus, les travaux ont pris fin à 14 heures 30 minutes.

Fait à Bangui, le 24 AVR 2026

LE RAPPORTEUR



**Lyna GUITINZIA**